

GE_GERICHTE ACPR/842/2024 vom 13. November 2024

GE Cour de justice, 2024-11-13, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACPR_842_2024

FR: GE_GERICHTE ACPR/842/2024 du 13 novembre 2024

IT: GE_GERICHTE ACPR/842/2024 del 13 novembre 2024

Erwägungen

E. 8

octobre 2024; - on ne saurait ainsi reprocher au Ministère public d'être resté inactif, celui-ci étant lui-même tributaire du CURML;

- 7/9 - P/19659/2021 - certes, le temps écoulé jusqu'à ce jour pour mettre en œuvre l'expertise médicale est problématique et pourrait s'approcher d'un retard injustifié. À ce stade toutefois, le Ministère public ne saurait être tenu responsable de la difficulté pour le CURML de trouver des experts ayant les compétences requises et suffisamment disponibles pour remplir la mission confiée; - ces considérations scellent le sort du recours, qui doit être rejeté; - l'échéance du 25 octobre 2024 fixée par le Ministère public au CURML pour le tenir informé de ses recherches étant passée, l'autorité intimée sera invitée, à réception du présent arrêt, à s'enquérir immédiatement auprès du CURML du résultat de ses démarches et, si elles devaient être négatives, à explorer avec cet organisme toutes les solutions, y compris à l'étranger, pour pouvoir concrétiser l'expertise; - enfin, les griefs du recourant ayant trait aux compétences et à l'expérience de l'experte K_____ pressentie ainsi qu'à la qualité de parties des médecins mis en cause dans le processus de désignation des experts, en tant qu'ils devront être appréhendés par le Ministère public dans sa future ordonnance d'expertise, sont exorbitants au présent litige; - le recourant, qui n'obtient pas gain de cause, supportera les frais de la procédure, exceptionnellement réduits à CHF 400.-, compte tenu des particularités du cas d'espèce (art. 428 al. 1 CPP; art. 13 al. 1 du Règlement fixant le tarif des frais en matière pénale, RTFMP; E 4 10.03). * * * * *

- 8/9 - P/19659/2021

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.